

Annexe N° 1
SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de l'Équipement de l'Habitat ~~Et~~ de l'Aménagement du Territoire Tel qu'il a été révisé par l'arrêté..... en date du (Jort N° du)

Organisme : Ministère de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire ;
 Direction régionale concernée

Domaine de la prestation : Domaine public routier

Objet de la prestation : Concession d'occupation sur le domaine public routier de l'Etat

conditions d'obtention

Demande d'autorisation sur un papier libre

Pièces à fournir

- Plan de situation à l'échelle 1/5000
- Plan d'implantation général des installations à l'échelle 1/1000
 Mémoire explicatif des travaux (matériaux, ou équipements ou modes d'exécution)
- Note de calcul déterminant la résistance des implantations à exécuter
- Plan d'implantation des installations annexé à l'échelle 1/50
- Coupes en travers donnant la position exacte de l'ouvrage projeté ainsi que les réseaux divers éventuels à l'échelle 1/50 signés par les concessionnaires publics
- Plan de signalisation du chantier
- Avis de la commission concernée

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
1 - Dépôt de la demande 2 - Etude et constat des lieux 3 - Approbation de l'autorisation d'occupation après avoir eu l'avis de la commission technique du domaine public routier 4- Etablissement de l'autorisation	Service de l'entretien des routes ou service des ponts et chaussées à la direction régionale de l'équipement et de l'habitat et de l'aménagement du territoire concernée	De 15 jours à un mois selon le cas

lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre de la direction régionale de l'équipement et de l'habitat et de l'aménagement du territoire concernée

Adresse : Selon gouvernorat

lieu d'obtention de la prestation

Service : Service de l'entretien des routes ou service des ponts et chaussées à la direction régionale de l'équipement et l'habitat et de l'aménagement du territoire concernée

Adresse : Selon gouvernorat

Délais d'obtention de la prestation

De 15 jours à un mois selon le cas

Références législatives et réglementaires

- 1 – loi N° 86 - 17 du 7 mars 1986 Portant refonte de la législation relative au domaine public routier de l'Etat**
- 2 – Décret n° 87 -654 du 20 Avril 1987 fixant les conditions de la concession d'occupation du domaine public routier**
- 3 – Circulaire du Premier Ministre n° 30 du 30 avril 1994**
- 4 – Circulaire du Premier Ministre n° 31 du 7 avril 2000**
- 5 – Circulaire du Ministre de l'Equipement et l'Habitat n°172 du 27 novembre 1991**
- 6 – Circulaire du Ministre de l'Equipement et l'Habitat n°6 du 10 mars 1992**
- 7 - Circulaire du Ministre de l'Equipement et de l'Habitat n° 1088 du 24 avril 1995**
- 8 – Arrêté des Ministres des finances, de domaine de l'état et des affaires foncières et de l'équipement de l'habitat du 25 Août 1998 fixant les taux des redevances pour l'occupation du domaine public routier de l'état**